

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 24 JUIN 2026

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 1044

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le 24 JUIN à 10 heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal de la ville d'Orange, sous la Présidence de Jean-Dominique ARTAUD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : Étaient présents :

- En exercice : 17
- Présents : 16
- Votants : 17

Mesdames Frédérique VIDAL, Marie-Thérèse GALMARD, Peggy LELEU, Joëlle EICKMAYER, Brigitte LAOURIGA, Françoise NICOLAÏ, Marie-Paule ZIMMERMANN, Eliane DELOY, Aubierge POULAIN, Rachel GUINARD
Messieurs Jean-Dominique ARTAUD, Jean-Pierre PASERO, Michel OLIVEIRA, Michel COMMUNAL, Alain DURAND, Christian COSTE.

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 17

Absente représentée :

Madame Agnès JEANJEAN représentée par Madame Frédérique VIDAL

Certifié exécutoire par le
Président,
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
Et de la Publication le :

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre PASERO

 

Approbation de la convention ENC SAD 2026

LA SEANCE SE POURSUIT

L'ATIH (agence technique de l'information sur l'hospitalisation) est missionnée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour réaliser une étude nationale de coûts (ENC) sur les services autonomie à domicile (SAD), et plus spécifiquement sur leurs prestations d'aide et d'accompagnement.

L'étude nationale de coûts SAD combine des informations sur les :

- données d'activité : pendant une période de coupe de 2 semaines avec un recueil de données des usagers et un recueil de temps des intervenants,
- données de comptabilité analytique : basées sur le dernier exercice comptable clos.

Le CCAS, très intéressé par cette démarche, s'est porté volontaire pour participer à cette étude et a été retenu par l'ATIH.

Le service sera accompagné par un superviseur de l'ATIH, tout au long du recueil des données. Des sessions d'information sur les recueils seront organisées et seront obligatoires pour le service.

Un défraiement de 5000 euros sera alloué au service ayant participé à cette étude, en application du calendrier ci-après :

- **Juin à Août 2026** : Recueil et transmission des **données de comptabilité analytique** (basée sur les comptes clos en 2025)
- **Septembre et Octobre 2026** : Recueil et transmission des **données coupe**
- **Décembre 2026 à mars 2027** : Consolidation des données et défraiement

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- **D'APPROUVER** les termes de la convention ENC SAD 2026, relative à l'étude nationale de coûts portant sur les services autonomie à domicile
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente, ou le cas échéant, la Vice-Présidente déléguée à signer ladite convention

A l'unanimité,

- 17 Pour

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre PASERO

Suivent les signatures pour copie conforme,
Le Président du CCAS,
Jean-Dominique ARTAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.